

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 2 décembre 2008 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Yvon Therriault

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Yvon Therriault que les procès-verbaux de l'assemblée tenue le 4 novembre 2008 soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

ADOPTÉ

RAPPORT DE DISPONIBILITÉ

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme:

- 1.- D'accuser réception du rapport de disponibilité et d'en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée; et
- 2.- D'accepter les virements ou écritures mentionnés ci-dessous constituant des ajustements au budget en cours en conséquence d'une augmentation des revenus ou dépenses, d'une diminution des revenus

ou des dépenses ou d'une appropriation de surplus ou réserve, savoir:

Harnachement hiver – Camion Sterling

Écriture de Grand-livre

01.158.01.000 – Appropriation de réserve (ct)	20 477.78
05.910.07.000 – Réserve Shipton/Magnola (dt)	20 477.78

Augmentation de budget

03.130.00.610 – Immobilisation Travaux publics	+20 478.00
01.158.01.000 – Appropriation de réserve	+20 478.00

Financement (reg. 74-2008) & Refinancement du Règlement 30-2002 - Frais

Écritures de grand-livre

05.900.00.000 – Surplus accumulé (dt)	6 099.01
01.158.00.000 – Appropriation de surplus (ct)	6 099.01

Ajustement au budget

01.158.00.000 – Appropriation de surplus	+6 099.00
03.920.00.894 – Frais de financement	+6 099.00

Équipements technologiques – MTQ (2/3)

Écritures de grand-livre

01.158.00.000 – Appropriation surplus libre (ct)	25 893.20
05.900.00.000 – Surplus libre (dt)	25 893.20

Ajustement de budget

01.158.00.000 – Appropriation de surplus	+25 893.00
03.130.00.610 – Immobilisations travaux publics	+25 893.00

Équipements de déneigement

Écritures de grand-livre

05.910.07.000 – Réserve annexion Magnola (dt)	21 484.60
01.158.01.000 – Appropriation de réserve (ct)	21 484.60

Ajustement de budget

01.158.01.000 – Appropriation de réserve	+21 484.00
03.130.00.610 – Immobilisation travaux publics	+21 484.00

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et
secrétaire-trésorier**

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que soient acceptés les dépenses énumérées ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l'employeur	95 339.91
- Administration	17 095.84
- Sécurité publique	3 560.19
- Transport routier	74 541.56
- Hygiène du milieu	45 067.61
- Aménagement et urbanisme	7 433.14
- Loisirs et culture	6 243.58
- Financement	4 536.79
- Immobilisations/Investissements	106 209.86
Total :	360 028.48

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **Claude Messier** – Remerciements pour la transmission rapide de documents concernant l'abolition et fermeture d'une partie de chemin public et :
- **2140 – 2008 - Demande de contribution** – Pour l'organisme « Les ami(e)s de la Terre » en regard avec le dossier des méga site d'enfouissement – Demande inscrite à la correspondance;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la décision en regard avec cette demande soit reportée à la prochaine assemblée régulière en attendant également le dépôt du rapport du Comité des citoyens.

ADOPTÉ

- **René Laflamme** – Demande pour que la Municipalité fasse procéder à l'installation d'un luminaire de rue aux abords de la route 116 face à son commerce et résidence – Demande inscrite également à la correspondance.

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.

- Aucune demande n'a été déposée pour fins de recommandations à la présente assemblée.

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois de novembre 2008 est remise à chacun des membres du Conseil indiquant un total de \$8,501.00 pour un cumulatif d'année au montant de \$ 2,708,212.00.

CORRESPONDANCE / RÉOLUTION

- **2141 – 2008 - M.R.C. des Sources** – Demande à connaître les attentes de la Municipalité en regard avec les services de la sécurité publique (Sûreté du Québec);

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité demande à la Sûreté du Québec :

- 1° D'augmenter les vérifications de respect des limites de vitesse particulièrement sur les rues Du Carmel, Water et Daniel-Johnson;
- 2° De prêter davantage attention au bruit produit par les « silencieux » des véhicules moteurs;
- 3° Faire preuve de plus de visibilité dans le secteur des rues Pierre, Boudreau, Quatre-Vents, Des Sources et Sylvestre;
- 4° Que l'emphase soit mise sur le volet « social » du policier avec une attention spéciale pour les plaintes émanant de la part des citoyens (Rapports pour vol etc...);
- 5° Être davantage attentifs au « flânage » dans les parcs et lieux publics.

ADOPTÉ

- **2142 – 2008 - M.R.C. des Sources** – Transmission d'une estimation pour le branchement à la fibre optique du garage municipal au montant de \$8,964.00 plus taxes et frais mensuel de support à raison de \$25.00 – Autorisation pour la réalisation des travaux ou branchement à Bell ou Cogeco si disponibles;

Considérant le coût prohibitif de l'installation;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité fasse procéder à l'installation requise par Bell Canada (fournisseur des lignes téléphoniques actuelles) pour un accès Internet intermédiaire.

ADOPTÉ

- **2143 – 2008** - **Bureau d'information touristique** – Demande de

reconnaître comme marché public le local du bureau d'information touristique destiné à la vente des produits agro-alimentaires locaux et régionaux Nos Douceurs Champêtres »;

Considérant la résolution 176-2001 adoptée le 12 juin 2001 et l'importance de maintenir opérationnel la section « Nos douceurs champêtres » de la bâtisse du bureau d'information touristique sis au 12 de la route 116 Ouest à Danville;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité :

- 1° Autorise la réalisation du projet « Nos douceurs champêtres » sur une base permanente dans le local du Bureau d'information touristique, cette activité pouvant se dérouler dans un concept de « Marché public »; et
- 2° Avise le Comité touristique des Sources qu'elle ne peut permettre la réalisation d'un marché public sous la tente sur les terrains du Bureau d'information touristique sans qu'il ne soit procédé à un amendement du règlement de zonage lequel ne pourra être envisagé et réalisé qu'après étude de toutes les implications d'un tel projet.

ADOPTÉ

- **2144 – 2008 - M.R.C. des Sources** – Invitation à demander l'inscription de la Municipalité dans le « *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées* »;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que :

- 1° La municipalité demande à la MRC de faire partie intégrante du contrat de diversification **et** au gouvernement du Québec de la reconnaître à l'intérieur du contrat à être signé avec la MRC des Sources; et
- 2° Le Maire et le directeur général soient autorisés de signer pour et au nom de la Municipalité tous documents nécessaires;

Les raisons d'une telle demande étant les mêmes que celles invoquées par la M.R.C. des Sources en date du 26 novembre 2008 sous le numéro 2008-11-6578 lesquelles se lisent comme suit, savoir :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé son plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la MRC des Sources a vu le nombre d'emplois manufacturiers passer de 1736 à 992, ce qui représente une perte de 44 % de ses emplois;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de fermeture d'entreprises au cours de cette période soit : 6 à Asbestos dont Magnola et Mine Jeffrey, 8 à Danville, 4 à Saint-Adrien, entraînant 94 % de la perte de ses emplois et 1 à Wotton;

CONSIDÉRANT QU'EN 2003 la MRC des Sources a reçu un fonds de relance de 2 millions du gouvernement du Québec, avec lequel 200 nouveaux emplois ont été générés et que par ses actions, la MRC a démontré sa capacité d'agir;

CONSIDÉRANT QUE ces nouveaux emplois n'ont pu redresser la situation économique de ce territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place un plan de diversification et de développement pour assurer le redressement économique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC accepte de contribuer financièrement pour un minimum de 10 % du montant total du contrat de diversification et de développement;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de diversification et de développement permet à la MRC de bénéficier du fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles.

ADOPTÉ

- **2145 – 2008 - Les jeux du Québec** – Transmission des noms des 15 participants de la Municipalité aux finales régionales 2008 et demande de contribution pour l'année 2009 (\$300.00 en 2008);

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité contribue financièrement auprès de cet organisme pour l'année 2009 à raison d'une somme identique à celle versée pour 2008 soit \$300.00.

ADOPTÉ

- **2146 – 2008 - Commission scolaire des Sommets** – Demande de contribution à l'album des finissants 2008/2009 – Polyvalente l'Escale;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité accepte de contribuer financièrement à la réalisation de cet album à raison du même montant que celui versé l'an dernier soit \$100.00.

ADOPTÉ

- **2147 – 2008 - Unité Domrémy** – Demande d'autorisation pour l'installation d'une annonce selon le projet soumis qui s'harmonise avec l'annonce de la bibliothèque;

Considérant que l'un des modèles proposés s'harmonise très bien avec les couleurs et la forme de la pancarte déjà installée pour la bibliothèque municipale;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité autorise l'installation d'un panneau au dessus de l'entrée du local occupé par « Domrémy » à la bâtisse du 52 Daniel Johnson selon le modèle soumis (1) à la condition que les frais de telle installation soient assumés par l'organisme.

ADOPTÉ

- **2148 – 2008 - Copernic** – Demande d'appui au projet de caractérisation des

eaux souterraines des bassins versants des rivières Saint-François et Nicolet;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que la Municipalité :

- 1° Indique son appui à l'Université de Sherbrooke pour la réalisation d'une étude hydro-géologique régionale d'envergure; et
- 2° Demande du MDDEP de considérer la demande de l'Université de Sherbrooke comme étant prioritaire pour le développement de ces régions;
- 3° Demande au MDDEP d'accorder à l'Université de Sherbrooke les sommes nécessaires pour la réalisation de cette étude en vertu du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec.

ADOPTÉ

- **2149 – 2008 - Corpo. Développement économique** – Demande pour que la Municipalité « puisse ouvrir encore cette année la cour de la partie non louée du motel industriel au 1193 route 116 »;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité acquiesce à la demande formulée en raison du fait que la partie non louée pourra être déneigée après la fin des opérations de déneigement régulières.

ADOPTÉ

- **2150 – 2008 - O.M.H. de Danville** – Transmission des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2009 établissant la contribution de la Municipalité à la somme de \$10,022.00 - Demande de résolution indiquant l'approbation de ces prévisions;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité approuve les prévisions budgétaires 2009 de l'Office municipal d'habitation de Danville Inc. pour un déficit total de \$100,216.00 établissant de ce fait la contribution de la Municipalité à la somme de \$10,022.00 pour l'exercice financier 2009.

ADOPTÉ

- **2151 – 2008 - Club Alléganish des Bois-Francis** – Demande d'aide financière pour satisfaire le différentiel du coût du droit de passage sur la piste cyclable de \$2,500.00;

Considérant l'existence d'une entente entre « Corridors Verts de la région d'Asbestos » et le « Club des Alléganish Bois-Francis Inc. » laquelle prévoit plusieurs conditions, modalités et compensations pour l'utilisation du parc linéaire sur le territoire de la Municipalité;

Considérant qu'il appert qu'il y a litige quant à l'interprétation de certains faits;

Considérant l'importance, pour l'économie local et régionale, de la présence et de l'utilisation du Parc Linéaire en période estivale (piste cyclable) ainsi qu'en période hivernale (piste de motoneige);

Considérant l'urgence qu'il y a de dénouer l'impasse résultant de l'interprétation des ententes existantes en raison du début imminent de la saison hivernale;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité, de façon exceptionnelle et non récurrente :

- 1° Consente à verser à l'organisme « Corridors Verts » gestionnaire du Parc Linéaire une somme de \$2,500.00 à la condition que le Club de motoneige Alléganish verse au gestionnaire du Parc Linéaire la somme offerte soit \$500.00;
- 2° Invite les 2 organismes à se rencontrer, à discuter et trouver une solution selon les modalités déjà prévues à leur entente et ce de manière à ce que l'utilisation du Parc Linéaire pour la saison 2009-2010 soit réglée avant le début de l'été 2009.

ADOPTÉ

- **2152 – 2008 - O.M.H. de Danville** – Demande pour pouvoir bénéficier du service des incendies pour de la formation (évacuation etc...) et de l'information auprès des locataires de la bâtisse;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que la Municipalité acquiesce à la demande formulée par l'office municipal d'habitation et que ce même Service, sur demande de l'Office municipal d'habitation de Danville, soit autorisé d'arrêter le système d'alarme incendie de la bâtisse après avoir réalisé toutes les opérations de vérifications nécessaire.

ADOPTÉ

- **2153 – 2008 - Trio Étudiant Desjardins** – Demande pour participer au programme en 2009 – Demande de réponse avant le 14 mars 2009 – Suggestion de \$2,500.00 – Contribution pour 2008 était de \$100.00 par étudiant de Danville pour un maximum de \$1,000.00;

Considérant que la Municipalité embauche elle-même un certain nombre d'étudiants pour les activités de loisirs ou pour le département des travaux publics et ce sans subvention;

Considérant que le but du programme est de permettre à des employeurs grâce à ces subventions d'embaucher des étudiants;

Il est proposé par le Conseiller Bernard
378

Laroche, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que la Municipalité accepte de contribuer à raison d'une somme de \$100.00 par étudiant de la Municipalité qui sera embauché jusqu'à concurrence d'une contribution maximale au programme de \$800.00;

Que les sommes ainsi engagées soient payables sur production d'un rapport d'activité à la fin de la saison estivale 2009.

ADOPTÉ

AFFAIRES EN SUSPENS

- **2154 – 2008** – Cueillette des matières résiduelles – Rapport par le directeur général de l'appel d'offre – Un seul soumissionnaire conforme;

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour la cueillette et disposition des matières résiduelles ainsi que pour la cueillette des matières recyclables non dangereuses et ce par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que par le biais du journal Les Actualités;

Considérant que 3 entreprises se sont procuré les documents requis pour soumissionner;

Considérant qu'il y a eu 2 dépôts sous enveloppe cachetée de soumission dont un seul s'est avéré conforme à l'appel d'offre;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité :

- 1° Accepte la seule soumission conforme à l'appel d'offres soit celle produite par Transport Yergeau Inc.; et
- 2° Autorise le Maire et le directeur général de signer pour et en son nom tous documents nécessaires à la mise en vigueur de la présente résolution.

ADOPTÉ

- **2155 – 2008** – **Marge de crédit institutionnelle** – Caisse Populaire Desjardins des Métaux Blancs;

Considérant que la Municipalité offrira la possibilité d'acquitter les taxes de l'année 2009 en 3 versements;

Considérant que le financement permanent pour les travaux de mise-à-niveau de l'usine de filtration ne pourront se réaliser avant le mois de janvier 2009 sans compter les montants à recevoir que ce soit pour subventions, contrats, taxes ou autres;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy

Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité :

1° Demande à la Caisse populaire Desjardins des Métaux Blancs d'augmenter la marge de crédit nécessaire aux opérations courantes de la Municipalité de \$250,000.00 à \$400,000.00; et

2° Autorise le Maire et le directeur général de signer pour et en son nom tous documents nécessaires.

ADOPTÉ

- **2156 – 2008 – R.I.E.M.R. des Sources** – Demandes de retrait par certaines municipalités;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Yvon Therriault que la Municipalité de Danville s'oppose au retrait de quelque municipalité que ce soit à titre de membre de la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelle des Sources et ce tant qu'il n'y aura pas eu de conclusions aux procédures entreprises par « Complexe Estrie Enviropôle Inc. » que ce soit contre la Régie elle-même, ses membres ou représentants, la M.R.C. des Sources, ses membres ou représentants.

ADOPTÉ

- **2157 – 2008 – Répartition des frais** – Juridiques et judiciaires au dossier de « Complexe Estrie Enviropôle »;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité de Danville autorise la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles et la M.R.C. des Sources de convenir du pourcentage et de la formule de partage des frais juridiques et judiciaires pouvant être encourus dans le dossier de la poursuite entreprise par « Complexe Estrie Enviropôle Inc. ».

ADOPTÉ

- **2158 – 2008 – Pacte rural volet local** – Dossier « Mante du Carré »;

Considérant la production de la « Fiche bilan des projets – Pacte 2007-2014 » daté du 2 décembre 2008 et de la ventilation qui y est faite satisfaisant ainsi à la résolution 2124-2008 adoptée le 4 novembre 2008 et transmise à la M.R.C. des Sources le 7 novembre 2008;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité informe la M.R.C. des Sources qu'elle se considère satisfaite de la « ventilation déposée » en regard avec une partie du projet et recommande le versement au promoteur de tout solde dû, s'il en est.

ADOPTÉ

- **2159 – 2008 - Pacte rural volet local** – Dossier « Frères de Son »;

Considérant l'adoption de la résolution 2124-2008 en date du 4 novembre 2008 faisant suite à la demande provenant de la M.R.C. des Sources mentionnant qu' « il appert que le *projet réalisé n'est pas tout à fait conforme à ce qui a été présenté* »;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la M.R.C. des Sources avise elle-même le promoteur du projet de la nature des pièces justificatives requises pour clore le dossier et permettre le paiement de la seconde tranche s'il y a lieu.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

- **2160 – 2008 – Budget 2009** – Assemblée spéciale;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que l'assemblée spéciale requise par la Loi pour l'adoption du budget de l'exercice financier 2009 soit tenue le Lundi, 22 décembre 2008 à compter de 19h00 et que la présente résolution tienne lieu d'avis de convocation et de signification.

ADOPTÉ

- **2161 – 2008 – Fermeture des bureaux** – Période des Fêtes;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que les bureaux administratifs, comme par les années passées, soient fermés pendant la période des Fêtes soit du 24 décembre 2008 au 4 janvier 2009 inclusivement.

ADOPTÉ

- **2162 – 2008 – Assemblées régulières 2009** – Dépôt et acceptation du calendrier proposé;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que soit accepté le calendrier établissant la date de l'assemblée régulière requise pour chacun des mois de l'année 2009 tel que reproduit ci-dessous et débutant dans chaque cas à compter de 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water à Danville :

Assemblées régulières 2009		Assemblées régulières 2009	
Janvier	Mardi, 6 janvier	Juillet	Mardi, 7 juillet
Février	Mardi, 3 février	Août	Mardi, 4 août
Mars	Mardi, 3 mars	Septembre	Mardi, 8 septembre
Avril	Lundi, 6 avril	Octobre	Lundi, 5 octobre

Mai	Lundi, 4 mai	Novembre	Mardi, 10 novembre
Juin	Mardi, 2 juin	Décembre	Lundi, 7 décembre

Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé de donner l'avis public requis par la Loi en conséquence.

ADOPTÉ

- **2163 – 2008 – Recommandations du C.C.U.** – Propriété du 20-22 de la rue Water;

Considérant le projet de remplacement de la toiture d'ardoise de la propriété du 20-22 de la rue Water;

Considérant les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que le projet respecte les objectifs et les critères du Plan d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard entérine les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'approuver le projet de remplacer le revêtement de la toiture (ardoise) de la propriété du 20-22 de la rue Water par le produit de revêtement en plaques « Novislate noir (#152) » de la compagnie Novik qui conservera au revêtement de la toiture son allure « d'ardoise ».

ADOPTÉ

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la présente assemblée soit ajournée au Lundi, 22 décembre 2008 immédiatement après l'assemblée spéciale sur le budget convoquée précédemment au cours de la présente assemblée.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**